



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 18 décembre 2023 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott, Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-12-233 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget triennal
5. Adoption du budget 2024
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU BUDGET TRIENNAL

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 est établi à 326,000.00\$ pour 2024, à 480,000.00\$ pour 2025 et à 367,000.00\$ pour 2026;

2023-12-234 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations de 326,000.00\$ pour 2024, à 480,000.00\$ pour 2025 et à 367,000.00\$ pour 2026.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte un budget balancé pour l'année 2024 de 2,134,245\$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses sont établis tel que suivant :

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

BUDGET 2024 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Revenus

Taxe foncière	1,229,240\$
Taxe immeubles non-résidentiels	47,880\$
Taxe déchets	76,875\$
Compensation tenant lieu de taxes	887\$
Transferts	616,168\$
Services rendus	30,875\$
Autres revenus	132,320\$
	2,134,245\$

Charges

Administration générale	506,896\$
Sécurité publique	379,545\$
Voirie	776,004\$
Environnement et hygiène du milieu	125,093\$
Aménagement, urbanisme et développement	80,183\$
Loisirs et culture	91,856\$
Frais de financement	200\$
	1,959,777\$

**Excédent (déficit) avant conciliation
à des fins fiscales 174,468\$**

Conciliation à des fins fiscales

Activités d'investissement	-200,000\$
Réserve financières et fonds réservés	-9,316\$
Remboursement au fonds de roulement	-40,413\$
Paieement par fonds de roulement	0\$
Surplus accumulé affecté	75,261\$
	-174,468\$

EXCÉDENT (DÉFICIT) NET 0\$

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe foncière à taux variés est établi à 0,277\$ par 100\$ pour la taxe foncière générale de base, à 1,14\$ par 100\$ pour la taxe foncière commerciale, à 0,76\$ par 100\$ pour la taxe foncière industrielle et à 0,277\$ par 100\$ pour la taxe foncière générale de base - agricole et que le montant de la taxe des matières résiduelles est établi à 125.00\$ par unité de logement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du Règlement intitulé « Règlement n° 2024.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024 » a été donné et le projet de règlement a été déposé à la dernière séance extraordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2024.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024 sera présenté pour adoption à la prochaine séance ordinaire du conseil en janvier 2024;

2023-12-235 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le budget 2024 au montant de 2,134,245\$.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait trois (3) personnes présentes dans la salle. M. Philippe Dutil a remarqué qu'il y aura maintenant une nouvelle taxe commerciale. Le maire lui a expliqué que plusieurs municipalités ont une telle taxe commerciale. M. Dutil a demandé combien de commerces il y a à Ogden. Le conseiller M. Fafard lui a répondu qu'il y en a environ une vingtaine, incluant les industries. Mme Anne-Lise Dupuis a demandé quelles dépenses étaient incluses dans le poste d'administration



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

générale. La directrice générale lui a répondu qu'il s'agissait d'items variés, telles les rémunérations de plusieurs employés et du conseil, les assurances, l'informatique, l'hôtel de ville, les honoraires juridiques, etc. M. Alfonso Lombardi questionne la méthode utilisée par les évaluateurs pour déterminer les augmentations des valeurs des propriétés à Ogden et une discussion avec le conseil a eu lieu à cet effet. Le maire réitère que la municipalité n'a rien à voir avec les décisions et les méthodes utilisées par les évaluateurs.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-236 Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 20 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.